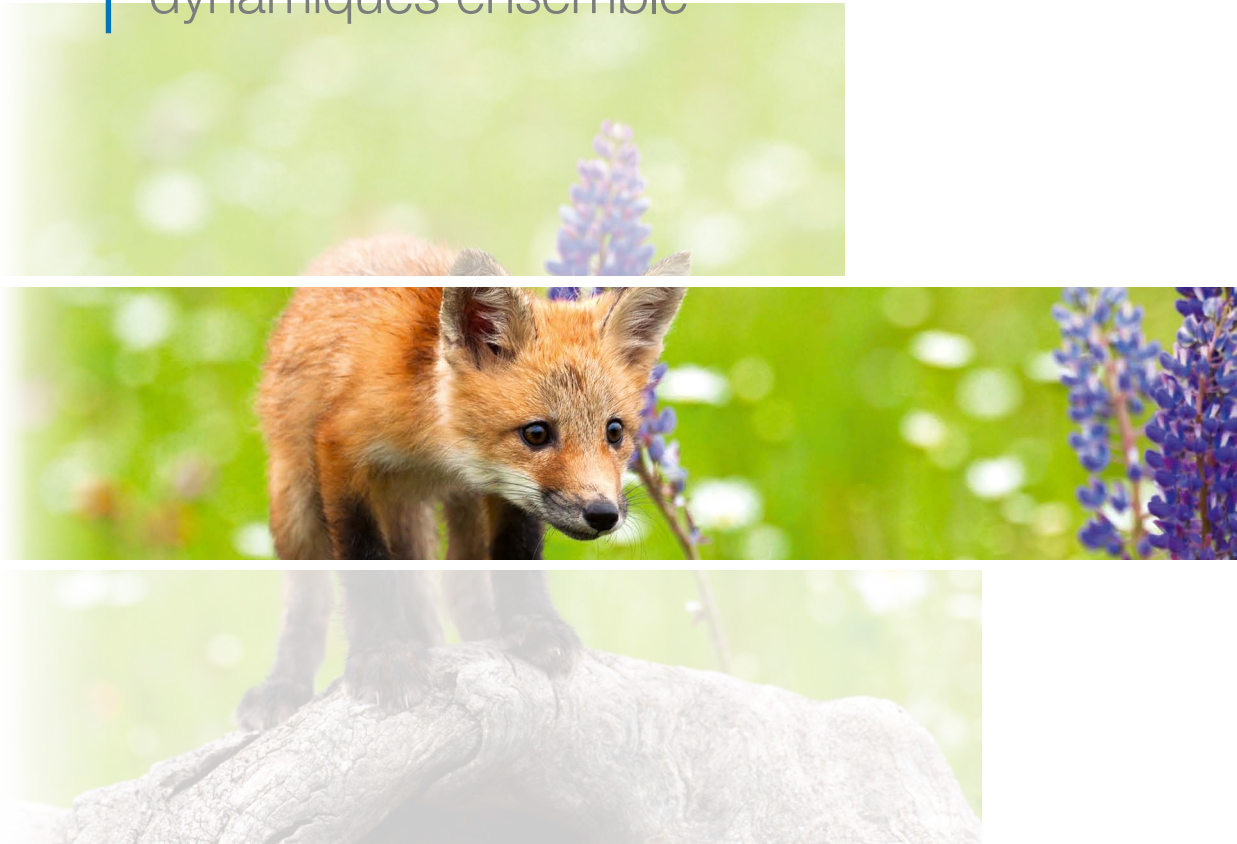


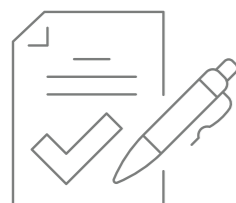
| dynamiques ensemble



Rapport annuel 2022

Compacta Fondation collective LPP

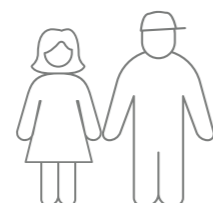
Chiffres clés 2021 et 2022



Entreprises affiliées

1134

972



Assurés

4649

4448



Bénéficiaires de rentes

242

275



Bilan total
en millions de CHF

395

343



Capital prévoyance
en millions de CHF

312

297



Taux d'intérêt sur capital
d'épargne enveloppant

1.75%

1.00%



Ø Taux d'intérêt sur capital
épargne enveloppant (5 ans)

1.75%

1.55%



Taux de couverture de
l'ensemble de la fondation

109.5%

98.8%



Performance sur la totalité
des actifs de la fondation

+6.18%

-7.27%

Table des matières

Avant-propos	4
Compte annuel	5
▪ Bilan	
▪ Compte d'exploitation 2022	
Placements de capital	9
▪ Répartition	
Annexe de la Compacta Fondation collective LPP	10
▪ Renseignements sur l'organisation	

Avant-propos

La Compacta Fondation collective LPP clôt l'exercice 2022 avec un bilan total de CHF 343.4 millions, soit une baisse de 15% par rapport à 2021. Compte tenu de la hausse inattendue de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi que des difficultés inhabituelles qui ont secoué les marchés des investissements, les espoirs que nous nourrissions après le succès de la fusion de la Compacta Fondation collective LPP avec PK-AETAS, Fondation collective LPP ne se sont pas concrétisés. Le résultat net des placements a clôturé sur un résultat négatif de CHF 26.8 millions, soit un recul très important par rapport à l'exercice précédent où le résultat, positif, était de CHF 22.6 millions. Par conséquent, le taux de couverture a baissé de 10.7%, passant de 109.5% en 2021 à 98.8% en 2022. Comme toutes les institutions de prévoyance en Suisse, nous avons été touchés par l'évolution négative des marchés des investissements. Une bonne nouvelle, cependant : grâce à une performance positive sur les quatre premiers mois de 2023 (+2.57%), notre taux de couverture s'est bien rétabli et dépasse de nouveau les 100%.

Le Conseil de fondation et la direction ont aussi mis à profit l'année écoulée pour repenser l'organisation articulée autour des trois groupes d'assurés, Compacta Balanced, Compacta 40 et Compacta 30. En effet, cette répartition n'a fondamentalement plus de sens, tant du point de vue commercial qu'économique. Ainsi, s'appuyant sur les comptes annuels de l'exercice 2022, sur l'expertise actuarielle menée au 31.12.2022 par l'expert en prévoyance professionnelle et sur d'autres analyses déterminantes, le Conseil de fondation a décidé, lors de sa dernière session au mois de mai, de fusionner les trois groupes d'assurés au 01.01.2023.

Les arguments suivants se sont avérés décisifs :

- Les trois pools d'assurés présentent des structures d'âge et des taux d'enveloppement très homogènes.
- Deux des trois pools d'assurés appliquent déjà la même stratégie de placement, rendant d'autant plus urgente l'harmonisation de l'allocation d'actifs tout au long de l'exercice. Cette démarche permettra de réaliser des économies supplémentaires sur les frais de gestion de portefeuille.
- L'évaluation de la situation financière pourra à l'avenir être unifiée. À cet égard, et sur la base des calculs et simulations effectués par l'expert en prévoyance professionnelle, nous estimons que le découvert minimal au 31.12.2023 peut être rapidement comblé sans limitation, par nos propres moyens.
- Conséquence de ces décisions, la gestion de la fondation, en tant que fondation collective, sera plus globale et transparente. Là encore, cet aspect devrait selon nous améliorer l'efficacité et permettre des économies de coûts substantielles.

Nous sommes convaincus que ces décisions contribueront à renforcer la Compacta Fondation collective LPP et à en faire un partenaire encore plus fiable et performant pour les petites et moyennes entreprises dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Nous nous réjouissons de poursuivre une collaboration fructueuse et abordons la suite des événements avec confiance.

Mathias Jäggi

Président du Conseil de fondation

Peter Kälin

Directeur

Comptes annuels

Bilan

	31.12.2022 en CHF	31.12.2021 en CHF
Actifs		
Liquidités et autres actifs	45 898 098	57 094 641
Titres boursiers	293 683 290	222 856 345
Placements immobiliers directs	0	99 817 672
Hypothèques et autres placements	0	283 954
Comptes courants Employeur	3 091 437	3 338 240
Créances	749 905	11 436 584
Régularisation actifs	6 138	32 150
Total actifs	343 428 868	394 859 586

	31.12.2022 en CHF	31.12.2021 en CHF
Passifs		
Engagements financiers et régularisation passifs	48 125 492	47 893 630
Réserves de cotisation de l'employeur	2 311 256	4 304 312
Capital prévoyance Actifs Assurés	222 157 657	245 037 782
Capital prévoyance Rentiers	57 464 948	51 442 933
Provisions techniques	16 930 422	15 507 223
Provisions non techniques	100 000	1 000 000
Réserves de fluctuation de valeur	3 323 267	25 424 528
Fonds libres	0	4 249 178
Découvert	-6 984 174	0
Total passifs	343 428 868	394 859 586

Actifs

Au 31.12.2022, le bilan s'élevait à CHF 343.4 millions (-14.9% par rapport à l'exercice précédent). Avec une performance négative de -7.27% sur l'ensemble des placements (+6.18% par rapport à l'exercice précédent), le taux de couverture au sens de l'art. 44, al. 1 OPP 2 a chuté à 98.8% (109.5% en 2021). Les retours sur investissement négatifs enregistrés en 2022 sont principalement dus aux difficultés rencontrées sur les marchés. Nonobstant, le benchmark global de l'allocation d'actifs a connu une augmentation très satisfaisante de 1.14 point. Presque toutes les classes d'actifs ont malheureusement clôturé en négatif, malgré une très bonne diversification.

Toutes les catégories d'actifs se trouvaient fin 2022 dans les marges stratégiques en ce qui concerne l'objectif d'allocation d'actifs. La liquidité a augmenté en fin d'année, en plus des cotisations et des rachats. Au cours de l'année, les placements de fonds ont été rassemblés dans trois fonds à investisseur unique efficaces. C'est la raison pour laquelle les placements mixtes et autres sont au total plus élevés qu'en 2021.

Passifs

Au passif, les capitaux de prévoyance des assurés actifs atteignaient CHF 222.2 millions, soit un recul d'environ CHF 23 millions. Cette baisse est due au départ de deux entreprises affiliées, qui ont quitté la Compacta Fondation collective LPP à la suite de sa fusion avec la Fondati oni collective LPP PK-AETAS.

Le groupe des assurés actifs, qui se compose principalement de petits clients, est généralement plus touché par une fluctuation plus importante. Mais l'année dernière, la baisse de ces effectifs concernait tout particulièrement les assurés des deux entreprises affiliées, dotées d'un nombre d'assurés important. Le nombre d'entreprises affiliées (notamment celles sans assurés) n'a que peu évolué et reste globalement stable.

Le capital prévoyance des rentiers a augmenté d'environ CHF 6 millions par rapport à l'exercice précédent. Les provisions techniques ont augmenté de 9.2% pour passer de CHF 15.5 millions à CHF 16.9 millions. Cette évolution est notamment due au faible taux d'enveloppement du portefeuille global des plans de prévoyance proches de la LPP.

Le rendement annuel négatif entraîne la dissolution des fonds libres et la réduction des réserves de fluctuation de valeur. Ces dernières ne sont plus que partiellement constituées pour le cercle d'assurés Compacta 40.

Compte d'exploitation 2022

	2022 en CHF	2021 en CHF
Compte d'exploitation		
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	28 971 432	31 806 579
Cotisations financées par les réserves de cotisations de l'employeur	-653 371	-3 439 717
Dépôts dans les réserves de cotisations de l'employeur	1 256 017	3 224 935
Prestations d'entrée	41 904 505	41 030 432
Apport issu des cotisations et des prestations d'entrée	71 478 583	72 622 229
Prestations réglementaires	-10 690 237	-8 095 743
Prestations de libre passage en cas de sortie	-74 720 435	-63 918 687
Transfert de moyens supplémentaires en cas de sortie collective	-4 501 395	0
Capital de couverture rentiers en cas de sortie	-1 376 863	-1 315 021
Versements anticipés EPL/divorce	-1 191 236	-808 574
Débit pour les prestations et les versements anticipés	-92 480 166	-74 138 025
Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	19 002 182	9 560 34
Rendement issu des prestations d'assurance	901 147	681 609
Frais d'assurance	-2 013 467	-2 184 708
Résultat net de la partie assurance	-3 111 721	-2 062 861
Résultat net des placements	-26 826 019	22 635 399
Dissolution/Constitution provisions non techniques	900 000	-113 000
Autres revenus	40 618	71 702
Autres frais	-201 101	-225 975
Frais administratifs	-2 562 174	-3 318 782
Bénéfice avant la constitution de réserves de fluctuation de valeur	-31 760 397	16 986 483
Dissolution/Constitution de réserves de fluctuation de valeur	20 980 128	-16 264 285
Bénéfice	-10 780 269	722 198

Dans le compte d'exploitation, l'apport issu des cotisations ordinaires et des prestations à l'entrée était de CHF 71.5 millions. L'augmentation du débit lié aux prestations et aux versements anticipés s'explique par le départ déjà mentionné des deux entreprises affiliées.

Des avoirs de vieillesse à hauteur de CHF 6 millions ont été convertis en capital de rente et davantage renforcés en raison des taux de conversion toujours trop élevés (6.8% LPP ou 5.3% réglementaires).

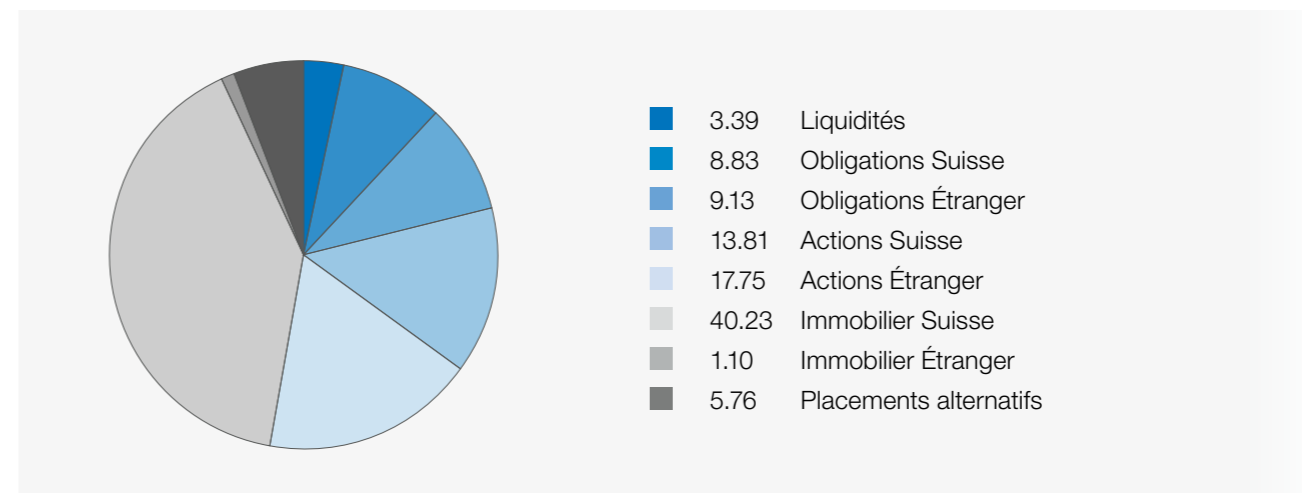
Suivant la décision du Conseil de fondation, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés en fin d'exercice par un taux de 1.00% (1.75% en 2021) dans le groupe d'assurés Compacta Balanced, de 2.50% (5.00% en 2021) dans le groupe d'assurés Compacta 40 et de 1.00% (2.00% en 2021) dans le groupe d'assurés Compacta 30.

L'ensemble des dépenses, y compris les frais externes pour la révision, le travail de l'expert en prévoyance professionnelle et l'autorité de surveillance s'élevaient à CHF 2.5 millions, soit une réduction non négligeable de KCHF 757 par rapport à l'exercice précédent.



Placements en capital

Répartition



Annexe de la Compacta Fondation collective LPP

Informations sur l'organisation

1 Principes de base et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Compacta Fondation collective LPP est une fondation au sens de l'art. 80 et ss CC créée conformément à l'acte authentique du 11 mai 1998. Elle est sise à Aarau.

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses conditions d'application, la prévoyance professionnelle volontaire et subrogatoire pour l'employeur et l'employé des entreprises qui lui sont affiliées, ainsi que la protection des proches et survivants face aux conséquences économiques de l'âge, d'une invalidité et d'un décès.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Compacta Fondation collective LPP est sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton d'Argovie (BVSA). La fondation est soumise à la loi sur le libre passage et de ce fait, rattachée au fonds de garantie.

1.3 Informations sur l'organisation

Jour de référence 31.12.2022

Conseil de Fondation	
Représentants de l'employeur Robert Meier Lic. iur. Jeremias Widmer	Représentants de l'employeur Mathias Jäggi (Président) Nicole Zeier
Administration de la caisse de pension	Direction
Valitas AG	Peter Kälin
Expert en prévoyance professionnelle	
Cmp egliada s.a., Zurich Expert exécutant : Livio Cathomen	
Autorité de surveillance	
Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de l'Argovie (BVSA)	
Organe de révision	
BDO AG, Lucerne Réviseur principal : Marcel Geisser	
Réassureur	
Mobilière Suisse Société d'assurances SA	

Compacta Fondation collective LPP

Juillet 2023